
**COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT
FONCIER DES COMMUNES D'AIX-LA-FAYETTE, AMBERT,
CHAMBON-SUR-DOLORE, CHAMPETIERES, DORANGES,
FAYET-RONAYE, FOURNOLS, LE MONESTIER,
NOVACELLES, SAINT-BONNET-LE-BOURG, SAINT-
BONNET-LE-CHASTEL, SAINT-FERREOL-DES-COTES,
SAINT-GERMAIN-L'HERM ET SAINTE-CATHERINE-DU-
FRAISSE**

PROCES-VERBAL

de la séance du Lundi 23 septembre 2024 à 14h00

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-trois septembre à quatorze heures, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier des communes d'Aix-la-Fayette, Ambert, Chambon-sur-Dolore, Champétières, Doranges, Fayet-Ronaye, Fournols, Le Monestier, Novacelles, Saint-Bonnet-le-Bourg, Saint-Bonnet-le-Chastel, Saint-Ferréol-des-Côtes, Saint-Germain-l'Herm et Sainte-Catherine-du-Fraisie constituée par arrêté du Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en date du 03 février 2023, s'est réunie, à la salle des fêtes de Fournols, sous la présidence de Monsieur Denis CAYLA, Commissaire-Enquêteur, désigné par le Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand.

Après avoir été régulièrement convoqués,

Etaient présents avec voix délibératives :

M. Denis CAYLA, Président de la commission,
M^{me} Marie-Laure LABOURE, personne qualifiée pour la protection de la nature,
M. François DAUPHIN, personne qualifiée pour la protection de la nature,
M. Julien RODIER, représentant le Parc Naturel du Livradois-Forez,
M. Nicolas PORTAS, représentant les Services du Département,
M^{me} Myriam MANRY, représentant les Services du Département,
M. Cyril COMPTE, représentant les Services du Département,

✓ Commune d'Aix-la-Fayette :

M. Guy SAUVADET, Maire,
M. Pierre RIGOLET, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,
M. Daniel MARQUET, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,
M. Gilles SARRON, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,

✓ Commune d'Ambert :

M. François JOUBERT, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,
M. Serge BATISSE, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,

✓ Commune de Chambon-sur-Dolore :

M. Serge CHAPUIS, Maire,
M^{me} Annie SCHWAN, représentant les propriétaires fonciers,
M. Gérard FORCE, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,

✓ Commune de Champétières :

M. Thierry VENRET, Maire,
M. Gérard VERDIER, représentant les propriétaires forestiers - Conseil municipal,
M. Daniel BOITHIAS, représentant les propriétaires forestiers - Conseil municipal,
M. Romain VERNET, représentant les exploitants,
M. Jean-François ROCHE, représentant les propriétaires forestiers - CRPF,

✓ Commune de Doranges :

M. Paul GRANGHEON, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,
M. Bernard PASTEL, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,

✓ Commune de Fayet-Ronaye :

M. Jean-Luc MARQUET, représentant les propriétaires fonciers,
M^{me} Paulette CHARBONNEL, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,
M^{me} Marie-Paule BAUBET, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal
M. Alain CLADIERE, représentant les exploitants,
M. Pascal CHALLET, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,
M. Yves BOUCHET, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,

✓ Commune de Fournols :

M. Bruno PAUL, Maire,
M. Jean-Yves GALLIEN, représentant les propriétaires fonciers,
M. Arnaud TRASSOUDAIN, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,
M. Michel LAROYE, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,
M. René JOUVANCY, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,

✓ Commune du Monestier :

M. Didier LACK, Maire,
M. Jean-Philippe MAYOUX, représentant les propriétaires fonciers,
M. Gérard CORNOU, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,
M. Gérard FAUCHER, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,
M. Guy IMBERDIS, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,
M. Maurice COLLAY, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,
M. Georges DUMAS, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,

✓ Commune de Novacelles :

M. Patrick DELFERRIERE, Maire,
M. Julien DORCHIES, représentant les propriétaires fonciers,
M. Daniel CONDAT, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,

✓ Commune de Saint-Bonnet-le-Bourg :

Aucun représentant

✓ Commune de Saint-Bonnet-le-Chastel :

M. Claude FENEYROL, représentant les propriétaires fonciers,
M. Marc FORESTIER-CHIRON, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,
M. Rémi DUCROS, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,

✓ Commune de Saint-Ferréol-des-Côtes :

M^{me} Evelyne FONLUPT, représentant les propriétaires fonciers,
M. Guy DUCOING, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,

✓ Commune de Saint-Germain-l'Herm :

M. Daniel OLLEON, représentant les propriétaires fonciers,
M. Jean-Luc SIBAUD, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,
M. Bernard HAOND, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,

✓ Commune de Sainte-Catherine-du-Fraisie :

M. Daniel JOLY, représentant les propriétaires fonciers,

Assistaient également à la séance, à titre consultatif :

M^{me} Lucette RIGOLET, représentant les propriétaires fonciers – Aix-la-Fayette,
M. Bernard DOUARRE, représentant les propriétaires forestiers – Chambon-sur-Dolore,
M. Julien AUVERT, du bureau d'études FORESTRY France, chargé de la procédure de réglementation des boisements,
M. Thierry MOREAU, du bureau d'études TM Carto, chargé de la procédure de réglementation des boisements.

Étaient absents excusés :

M. Michel SAUVADE, Conseiller départemental,
M. Eric DUBOURGNOUX, Conseiller départemental,
M^{me} ou M. le représentant de l'ONF,
M. Luc DENIS, représentant les services fiscaux,
M. Dominique LANAUD, représentant l'INAO,
M. Guy GORBINET, Maire d'Ambert,
M. Bernard CARTIER, représentant les propriétaires forestiers – Doranges,
M. Jean-Michel COTTE, représentant les propriétaires fonciers – Saint-Ferréol-des-Côtes,
M. Maxime AUBERT, représentant les Services du Département.

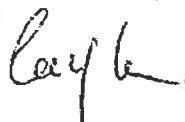
M. Nicolas PORTAS, Directeur Agriculture, Sylviculture et Alimentation, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 14h00.

La CIAF étant composée de **137 personnes avec voix délibératives**, le quorum réglementaire doit représenter la moitié des voix dont celle du Président, soit 69 membres. **53 membres** avec voix délibératives dont le Président participent à cette séance, le quorum n'est pas atteint.

Le Président constate que le quorum n'est pas atteint. Ainsi, conformément à l'article R.121-4 du Code rural et de la pêche maritime, il précise que la commission ne peut valablement délibérer. En conséquence, il lève la séance à 14h15 et comme mentionné dans la convocation en cas de non atteinte du quorum, une nouvelle réunion de la CIAF est programmée ce jour à 14h30.

Le Président,



Denis CAYLA

Le Secrétaire,



Nicolas PORTAS